



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Rentrée 2005 / Immigration / Intégration / Logement / Précarité

L'école interdite

En réponse au traumatisme résultant des incendies du boulevard Vincent-Auriol et de la rue du Roi-Doré, qui ont tué une quinzaine d'enfants, le ministre de l'intérieur a choisi de procéder à l'expulsion de familles et d'élèves symboliquement jetés à la rue au jour et à l'heure de la rentrée des classes. Après le drame qui révèle des carences de l'État dans la gestion du logement à Paris : la nausée.

Les enfants expulsés, avec leur cartable sur le dos, de rue de la Tombe-Issoire et de rue de la Fraternité (encore un symbole), n'ont pu faire leur rentrée comme leurs camarades. Comme si un traumatisme ne suffisait pas.

La FCPE-Paris, soucieuse du devenir des enfants, a participé à la marche de solidarité du 3 septembre. Elle s'indigne des mesures d'évacuation brutale sans solution de relogement, et s'inquiète de l'éloignement des familles du lieu de scolarisation des enfants.

La FCPE-Paris proteste contre l'attitude provocatrice et désastreuse des autorités de l'État. Elle exprime l'émotion des parents d'élèves et assure les familles sinistrées de son entière solidarité.

La FCPE-Paris rappelle que le droit au logement est un droit de l'enfant, que ses parents soient ou non en situation régulière, que ce droit constitue un préalable indispensable à une scolarité réussie.

L'intégration des enfants issus de l'immigration passe par le respect de l'égalité des chances et, avant tout, par l'école et les conditions d'accueil que l'école leur réserve.

La FCPE-Paris appelle les pouvoirs publics à réunir les conditions de sécurité et de dignité que requiert la scolarité sereine et réussie de tous enfants vivant sur le territoire national.

Paris, le 5 septembre 2005

RELATIONS PRESSE : Olivier Messac - ☎ 06 12 17 12 12 olivier.messac@fcpe75.org

Communiqués en ligne sur : http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm